

**MAIRIE
DE
CHAPTELAT**

**Nombre de
conseillers**

en exercice	19
présents	10
votants	17

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an *deux mille VINGT-SIX*
le 5 juin

Le Conseil Municipal de la commune de
CHAPTELAT

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la mairie, sous la présidence de
Madame Julie LENFANT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/05/2026

Présents (10)

Julie LENFANT, BRAYE Solange, DECHAUX Nicolas, VERGNE Laëtitia, PEYRAT Thierry, MASDIEU Christel, LAMARGUE Laurent, RABIET Marion, TALLET Mathieu, , PONTABRY Jean-Marie

Absents ayant donné procuration (7)

*Caroline LAVIGNE donne procuration à DECHAUX Nicolas
POMARES Julien donne procuration à LAMARGUE Laurent
JUDE Valérie donne procuration à Laetitia VERGNE
TEXIER Nadège donne procuration à MASDIEU Christel
TALLET Mathieu donne procuration à BRAYE Solange
Marie DEMAISON donne procuration à PONTABRY Jean-Marie
BURATTI Francesca donne procuration à Marion RABIET*

Absents (2):

*DUROUX Julien
CHENIEUX Jérémy*

Secrétaire de séance : LAMARGUE Laurent

**XV : MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE VIDEOPROTECTION – DEMANDE
D'AUTORISATION PREFECTORALE**

Madame le Maire expose au Conseil municipal que, dans le cadre de l'amélioration de la sécurité des personnes et des biens, et à la suite des recommandations formulées par les services de la Gendarmerie nationale, il est envisagé l'installation d'un dispositif de vidéoprotection sur le secteur suivant : **rond-point du centre bourg devant la mairie.**

Ce dispositif a pour objectifs :

- la prévention des actes de délinquance et d'incivilités,
- la sécurisation des espaces publics,
- l'aide à la résolution d'enquêtes judiciaires le cas échéant.

Le projet s'inscrit dans le cadre des articles **L.223-1 et suivants du Code de la sécurité intérieure**, relatifs à la vidéoprotection sur la voie publique, et est soumis à **autorisation préalable du préfet après avis de la commission départementale de vidéoprotection**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le principe de mise en place d'un dispositif de vidéoprotection sur le secteur du rond-point du centre bourg devant la mairie ;
- **AUTORISE** Monsieur/Madame le Maire à engager les démarches nécessaires auprès des services de l'État en vue d'obtenir l'autorisation préfectorale requise ;
- **AUTORISE** le dépôt du dossier technique complet auprès de la Préfecture ;
- **PRÉCISE** que la mise en œuvre effective du dispositif est conditionnée à l'obtention de l'autorisation préfectorale ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal précise que le dispositif respectera les obligations relatives au **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**, notamment en matière d'information du public, de sécurisation des images et de limitation de leur durée de conservation.

VOTE :

Présents : 10

Procuration : 7

Pour : 15

Contre : 1

Abstentions : 1

La délibération est adoptée à la majorité

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et ans que dessus : 05/06/2026

Au registre sont les signatures.

Affiché le 05/06/2026

Pour copie conforme

En mairie le : 05/06/2026

Madame la Maire

